

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE PERSONNES HANDICAPEES PAR LA VOIE CONTRACTUELLE ANNEE 2010

En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la Direction Générale des Finances Publiques recrute au titre de l'année 2010, par voie contractuelle :

59 agents administratifs des impôts

(emploi de catégorie C – niveau minimum requis : brevet des collèges ou équivalent)

Les agents recrutés ont vocation à être titularisés au terme de leur contrat d'une durée d'un an.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des directions offertes. Vous pouvez postuler au maximum pour 5 directions pour un emploi d'agent administratif des impôts.

Les **dossiers de candidature** devront être :

- retirés auprès du service des ressources humaines des directions offertes (voir liste des directions ci-après) ;
- ou téléchargés ci-après : liste et coordonnées des directions offertes, dossier de candidature et sa notice, liste des diplômes requis et fiche sur le métier ;
- et renvoyés au plus tard le **27 novembre 2009** aux directions sollicitées (vous devez déposer autant de dossier que de directions demandées ; aucune copie ne sera faite pour les autres directions).

59 emplois d'agent administratif des impôts au 1^{er} mai 2010

| DIRECTIONS DES SERVICES FISCAUX (Service des Ressources humaines) | CORRESPONDANT HANDICAP | NOMBRE DE POSTES |
|---|--|---------------------|
| AIN 17 rue Lamartine 01012 BOURG EN BRESSE | RAMADE Jean-Gilles 04-74-32-71-07 | 1 |
| AISNE 43 rue du 13 octobre 1918 02007 LAON Cédex | PIETTON Annie 03-23-26-70-12 | 1 |
| ALPES DE HAUTE-PROVENCE 4 rue Klein - BP 166 04005 DIGNE LES BAINS | GUIOT Jacqueline 04-92-30-84-13 | 1 |
| HAUTES-ALPES 2 rue Marchon - BP 156 05008 GAP Cédex | JUAN Nathalie 04-92-40-13-07 | 1 |
| BOUCHES DU RHONE-MARSEILLE 3 place Sadi Carnot 13224 MARSEILLE Cédex 2 | MARCHI Elisabeth 04-91-99-13-43 | 2 |
| BOUCHES DU RHONE-AIX L'Atrium - Bd du Coq d'Argent 13098 AIX EN PROVENCE Cédex | GEORGE Nicole 04-42-33-49-13 | 2 |
| EURE Bd Georges Chauvin 27022 EVREUX Cedex | AUVINET Sylvie 02-32-24-88-09 | 1 |
| EURE ET LOIR 56 rue du Grand Faubourg 28019 CHARTRES Cedex | BERLOT Josette 02-37-18-70-07 | 1 |
| FINISTERE 36 rue des Réguaire 29328 QUIMPER Cedex | AUTRET Jean-Yves 02-98-98-36-13 | 1 |
| GARD 67 rue Salomon Reinach 30032 NIMES Cédex | JONQUET Gisèle 04-66-87-60-41 | 1 |
| GIRONDE 8 place du Champ de Mars 33061 BORDEAUX | LACOSTE Jean-Louis 05-56-01-67-40 | 1 |
| HERAULT Direction régionale des Finances publiques 334 allée Henri II de Montmorency 34954 MONTPELLIER Cédex 2 | BONICEL Monique 04-67-06-80-73 | 1 |
| ISERE 9 Bd Joseph Vallier - BP 2629 38036 GRENOBLE Cedex 2 | FOUGEROUSE Isabelle 04-76-70-86-13 | 2 |
| LOIR ET CHER 10 rue Louis Bodin 41026 BLOIS Cédex | TAIN Jérôme 02-54-55-70-20 | 1 |
| MANCHE Cité administrative - BP 225 50015 SAINT-LO Cedex | SADOT Daniel 02-33-77-51-48 | 1 |

| DIRECTIONS DES SERVICES FISCAUX (Service des Ressources humaines) | CORRESPONDANT HANDICAP | NOMBRE DE POSTES |
|---|---|-----------------------------------|
| MARNE Direction régionale des Finances publiques 12 rue Sainte-Marguerite 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE | DENIS Brigitte 03-26-68-60-06 | 1 |
| MEURTHE ET MOSELLE Le Colbert - Rue J.Bellange - CO 60042 54036 NANCY Cedex | CHAUVILLE Michèle 03-83-91-33-28 | 1 |
| MEUSE 40/42 Bd R. Poincaré 55013 BAR LE DUC Cédex | BARRAS Jean-François 03-29-76-83-74 | 1 |
| MOSELLE 4 rue des Clercs - BP 91042 57035 METZ Cédex | DECHAMBENOIT Agnès 03-87-55-89-08 | 1 |
| OISE 29 rue du Dr Gérard 60018 BEAUVAIS Cédex | JOLY Maryline 03-44-79-54-14 | 1 |
| PAS DE CALAIS 5 rue du Dr Brassart - SP 15 62034 ARRAS Cédex | LAGACHE Claude 03-21-23-92-42 | 1 |
| HAUT-RHIN 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex | YVROUD Martine 03-89-24-80-24 | 1 |
| RHONE 6 rue Charles Biennier 69239 LYON Cedex 02 | TIRAND Bernadette 04-72-56-28-67 | 2 |
| SAONE ET LOIRE 64 rue du 19 mars 1962 71031 MACON Cedex | CRUCHAUDET Françoise 03-85-22-95-17 | 1 |
| SAVOIE 35 rue Pasteur 73000 CHAMBERY | ARTHAUD BERTHET Marie-Thérèse 04-79-70-87-23 | 2 |
| HAUTE-SAVOIE Cité Administrative - 7 rue Dupanloup 74000 ANNECY | ESCOFFIER Christiane 04-50-88-48-26 | 2 |
| PARIS CENTRE 11 rue de la Banque 75075 PARIS Cédex 02 | FREYERMUTH Christian 01-49-26-22-49 | 1 |
| PARIS EST 17 place de l'Argonne 75938 PARIS Cedex 19 | PORREZ Véronique 01-44-89-75-68 | 1 |
| PARIS NORD 5 rue de Londres 75315 PARIS Cedex 09 | MASSE-DELESTRE Rodolphe 01-56-35-93-48 | 1 |
| PARIS OUEST 20 rue de la Boétie 75380 PARIS Cedex 08 | FABRE Chantal 01-44-56-20-11 | 1 |

| DIRECTIONS DES SERVICES FISCAUX (Service des Ressources humaines) | CORRESPONDANT HANDICAP | NOMBRE DE POSTES |
|---|---|-----------------------------|
| PARIS SUD 9 place St Sulpice 75292 PARIS Cedex 06 | QUENTRIC Sylvie 01-40-46-67-76 | 1 |
| YVELINES 6 avenue de Paris 78000 VERSAILLES | LABEYRIE Jacques 01-39-25-20-10 | 1 |
| VAR 98 rue Montebello - BP 561 83054 TOULON Cédex | LIABEUF Véronique 04-94-09-75-13 | 2 |
| VAUCLUSE Cité Administrative - Cours Jean Jaurès 84047 AVIGNON Cedex 09 | COSTE Hélène 04-90-27-70-04 | 2 |
| VENDEE Cité Administrative Travot 85024 LA ROCHE SUR YON | BERGER Philippe 02-51-45-11-06 | 1 |
| YONNE 30 Bd Vaulabelle - BP 9 89010 AUXERRE Cédex | LAGRANGE Chann 03-86-72-51-14 | 1 |
| ESSONNE 128 allée des Champs Elysées 91012 EVRY Cédex | MAXWELL Véronique 01-69-47-19-70 | 1 |
| SEINE SAINT-DENIS 7-11 rue Erik Satie 93000 BOBIGNY | HERGAT Véronique 01-48-96-55-34 | 2 |
| VAL DE MARNE 1 place du Gal Pierre Billotte 94037 CRETEIL Cédex | LAQUA Maryse 01-43-99-36-72 | 1 |
| VAL D'OISE Le Montaigne - 6 boulevard de l'Oise 95036 CERGY-PONTOISE Cedex | VINCENT Vivianne 01-34-24-56-33 | 2 |
| REUNION 4 rue A. Lacaze - BP 7011 97701 SAINT-DENIS Cedex 9 | HAMER Christian 02-62-90-02-15 | 1 |

| DIRECTIONS NATIONALES ET DIRECTIONS SPECIALISEES (Service des Ressources humaines) | CORRESPONDANT HANDICAP | NOMBRE DE POSTES |
|--|---|-------------------------|
| Service de la documentation nationale du cadastre (S.D.N.C.) 82 rue du Maréchal Lyautey 78103 ST GERMAIN EN LAYE | CURNIER Christine 01-30-87-58-13 | 2 |
| Direction nationale d'enquêtes fiscales (D.N.E.F.) 6 bis rue Courtois 93695 PANTIN Cedex | DE FRANCHESCHI Patrick 01-49-91-83-72 | 1 |
| Direction du recrutement et de la formation (D.R.F.) 10 rue du Centre 93464 NOISY LE GRAND CEDEX | WELZBACHER Marie-Claude 04-73-34-48-31 | 1 |
| Direction des résidences à l'étranger et des services généraux (D.R.E.S.G.) 10 rue du Centre - TSA 40004 93465 NOISY LE GRAND Cedex | COCHENET Christian 01-57-33-85-98 | 1 |

| DIRECTIONS DU CONTROLE FISCAL (DIRCOFI) (Service des Ressources humaines) | CORRESPONDANT HANDICAP | NOMBRE DE POSTES |
|--|--|-------------------------|
| DIRCOFI CENTRE (Allier, Cher, Eure et Loir, Indre, Indre et Loire, Loire et Cher, Haute-Loire, Loiret, Puy de Dôme) 70 rue de la Bretonnerie - BP 2457 45032 ORLEANS Cedex 1 | LLOANCI André 02-38-74-55-04 | 1 |
| DIRCOFI NORD (Aisne, Eure, Nord, Oise, Pas de Calais, Seine-Maritime, Somme) 11 square Dutilleul 59033 LILLE CEDEX | MUSART Thérèse 03-20-15-42-60 | 1 |
| DIRCOFI Ile de France EST 274 av. du Président Wilson 93211 SAINT-DENIS LA PLAINE cedex | CARITTE Mireille 01-55-93-53-29 | 1 |

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Concubin(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(e)

Nombre d'enfants à charge :

Le cas échéant, exercez-vous une activité professionnelle ? oui non

Si oui laquelle ? :

Dans quel secteur ? : privé public

Dans quelle localité ? :

Le cas échéant, votre conjoint(e) ou concubin(e) exerce-t-il (elle) une activité professionnelle ? oui non

Si oui laquelle ? :

Dans quelle localité ? :

Diplôme le plus élevé :

3 – Pièces à joindre au dossier de candidature

- 1 - lettre de motivation
- 2 - curriculum vitae
- 3 - photocopie recto verso d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (en cours de validité)

ou d'une pièce justifiant que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen, c'est-à-dire de l'un des États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Norvège, Islande, Liechtenstein, et de la Suisse. A ce jour, parmi les 12 nouveaux États qui ont rejoint l'Union européenne le 1er mai 2004 et 1^{er} janvier 2007, seuls les ressortissants de Chypre et de Malte ont en principe accès à la fonction publique. Mais un certain nombre d'emplois auxquels conduisent les concours sont réservés aux seuls ressortissants français. Ces emplois sont ceux qui présentent des prérogatives de puissance publique.

- 4 - une des pièces indiquées ci-après justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi :
- notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
(Date de validité de la reconnaissance : du/...../..... au/...../.....)
 - pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
 - attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
 - pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
 - attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
 - copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- 5 - copie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé
Intitulé du titre ou diplôme :
délivré le/...../.....
ou à défaut, l'avis de la commission départementale d'équivalence, du département de
....., en date du/...../.....
- 6 - justificatif de la position régulière au regard du service national (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement) : attestation de recensement et/ou de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense.

A, le

(signature du candidat)



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
(FILIERE FISCALE)

RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNES HANDICAPEES A L'EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF DES IMPOTS

NOTICE POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Comment constituer votre dossier de candidature ?

Vous devez compléter le dossier de candidature, *accompagné de la totalité des pièces suivantes* :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- une photocopie du document justifiant que vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen : carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport, en cours de validité, ou livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité
- une des pièces justificatives suivantes, attestant que vous souffrez d'un handicap :
 - ✓ notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
 - ✓ pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 p. 100, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
 - ✓ attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
 - ✓ pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
 - ✓ attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
 - ✓ copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - ✓ attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- une photocopie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé : diplôme national du brevet ou diplôme professionnel de niveau V ou une qualification équivalente (cf liste des diplômes requis jointe au dossier de candidature).
- un justificatif de la *position régulière au regard du service national* (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement) : attestation de recensement et/ou de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

2. Où déposer votre dossier de candidature ?

Vous adresserez vos dossiers de candidature aux *directions sollicitées* (les coordonnées figurent sur la liste des directions offertes pour le poste d'agent administratif des impôts jointe au dossier de candidature).

Vous devez déposer autant de dossiers que de directions sollicitées, dans la limite de 5 directions pour un emploi d'agent administratif des impôts.

Aucune copie du dossier ne sera faite pour les autres directions demandées.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature le 27 novembre 2009

(Cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier transmis hors délais sera rejeté.

3. Quelle suite sera donnée à votre candidature ?

Les candidatures feront l'objet d'un premier examen à la suite duquel les directions pourront convoquer les candidats sélectionnés à un **entretien**.

La Direction Générale des Finances Publiques vérifie ensuite la *validité des pièces du dossier* des candidats sélectionnés.

Les candidats non sélectionnés sont avisés par les directions du rejet de leur candidature.

Le recrutement des candidats retenus suite aux entretiens est ensuite subordonné à la *vérification de leur aptitude à un emploi public de l'État et la compatibilité de leur handicap avec l'emploi postulé par un médecin agréé*.

L'administration appelle également un extrait de casier judiciaire des candidats sélectionnés.

En l'absence de tout empêchement, il est procédé à la signature du **contrat** (contrat à durée déterminée d'un an, à l'issue duquel le candidat pourra être titularisé).



**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNES HANDICAPÉES
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SUR UN EMPLOI D'AGENT D'ADMINISTRATION (DU TRÉSOR PUBLIC)
OU D'AGENT ADMINISTRATIF (DES IMPÔTS)**

LISTE DES DIPLOMES REQUIS

Vous devez être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- ✓ Brevet élémentaire de l'enseignement du premier degré ;
- ✓ Première partie du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou certificat de probation délivré à la fin de la classe de première des établissements d'enseignement du second degré ;
- ✓ Certificat de capacité en droit (premier examen) ;
- ✓ Brevet supérieur d'études commerciales (1^{ère} partie) ;
- ✓ Brevet d'enseignement commercial (1^{ère} partie ou 1^{er} degré) ;
- ✓ Brevet d'enseignement hôtelier (1^{ère} partie ou 1^{er} degré) ;
- ✓ Brevet d'enseignement social (1^{ère} partie) ;
- ✓ Brevet d'enseignement industriel (examen probatoire) ;
- ✓ Brevet d'enseignement agricole ;
- ✓ Diplôme de fin d'études des écoles régionales d'agriculture et des écoles d'agriculture ;
- ✓ Brevet professionnel de comptable ;
- ✓ Brevet professionnel de secrétaire ;
- ✓ Brevet professionnel de mécanographe ;
- ✓ Brevet professionnel de banque ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle d'aide-comptable ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle d'employé de bureau ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle de sténodactylographe ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle d'employé des services administratifs et commerciaux ;
- ✓ Brevet d'études professionnelles ;
- ✓ Brevet d'études professionnelles agricoles ;
- ✓ Certificat délivré par le chef d'établissement attestant que le candidat a poursuivi ses études jusqu'à la classe de seconde inclusivement dans un établissement d'enseignement du second degré (enseignement général, technique ou agricole) ;
- ✓ L'un des titres ou diplômes admis pour participer au concours externe de contrôleur du Trésor ;
- ✓ Diplôme ou titre homologué au niveau V et au-dessus dans les groupes 29, 30, 31, 32, 34, 44, 45 (ancienne nomenclature) et 100, 110 à 118, 120 à 128, 130 à 136, 201, 300, 310 à 315, 320, 324 à 326 et 345 (nouvelle nomenclature) en application de la loi du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique ;
- ✓ ou bien **produire l'avis de la commission départementale d'équivalence** prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 2 du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié.

Sont dispensés de produire un des titres ou diplômes visés ci-dessus les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger qui produiront une attestation individuelle délivrée par le président d'une université française en vue de s'inscrire en première année de premier cycle d'études supérieures.



AGENT ADMINISTRATIF DES IMPOTS

Emploi de catégorie C

FORMATION INITIALE

Les agents administratifs des impôts accomplissent un stage d'une durée d'un an. Il est composé d'une formation théorique d'une durée de dix semaines comprenant des enseignements généraux et spécialisés dispensés dans les centres interrégionaux de formation et dans différents services de la direction de recrutement. Puis, l'agent administratif des impôts stagiaire effectue un stage pratique dans sa direction de recrutement.

FONCTIONS

Un agent administratif des impôts peut exercer ses fonctions :

- ✓ Dans un centre des impôts : établissement et contrôle de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation, dossier des entreprises, réception du public.
- ✓ Dans un centre des impôts fonciers : participation à la confection et à la mise à jour du plan et de la documentation cadastrale, traitement des déclarations de taxes foncières, délivrance de documents cadastraux.
- ✓ Dans une conservation des hypothèques : mise à jour des fichiers.
- ✓ En direction : travaux administratifs.

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

Les agents administratifs des impôts appartiennent à la catégorie C dans la hiérarchie de la fonction publique. Ils travaillent sous l'autorité des fonctionnaires de catégories A et B.